

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3823**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Jardinier-botaniste

Nouvel intitulé : Jardinier botaniste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CFAA - CFPPA DE CHATEAUFARINE	Directeur du CFAA-CFPPA

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

211t Application de produits phytosanitaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le jardinier botaniste réalise des opérations de mise en culture, de multiplication des végétaux. Il mobilise ses compétences en botanique pour organiser et gérer une collection, il participe à la préservation du patrimoine de la structure pour laquelle il travaille : il assure des opérations de collecte et de préservation des végétaux et des graines, il veille à l'entretien et au suivi de la collection sous la responsabilité d'un chef jardinier ou d'un directeur de jardin botanique.

Il présente la collection au public lors de visites guidées.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES : Etre capable de rechercher l'information pour renseigner

Etre capable d'utiliser les connaissances scientifiques de biologie végétale et botanique

Etre capable de traiter l'information (mise à jour des données, notes, supports de communication)

Etre capable d'informer ses collègues, le public

Etre capable d'observer les collections dont il a la charge, d'organiser, planifier, réaliser les travaux et de participer à la gestion de la collection et l'inventaire

Etre capable d'utiliser ses connaissances techniques de multiplication, mise en culture et collecte et de participer l'expérimentation

Etre capable d'utiliser ses connaissances d'entretien des collections

(taille, arrosage, protection et entretien du matériel)

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Jardins botaniques et collections de végétaux des secteurs publics et privés : collectivités territoriales, musées, écomusées, parcs de châteaux, réserves naturelles - Horticulteurs et entreprises de travaux paysagers

- Commerces de végétaux

Jardinier botaniste

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1203 : Entretien des espaces verts

A1414 : Horticulture et maraîchage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Il y a six composantes de la certification : 1 - Quatre composantes permettent d'évaluer les connaissances en botanique systématique (identification de végétaux) (un écrit) , biologie de la plante et facteurs du milieu (cas concret) et la législation (écrit)

2 - La phytogéographie est évaluée à partir d'un cas concret sur le terrain.

3- Le suivi de collection est évalué par la présentation d'une collection élaborée durant la formation (recherche bibliographique, mise en culture et présentation orale de la démarche technique devant un jury professionnel) ; la communication est évaluée par la création d'outils d'animation et la réalisation d'une visite guidée devant un public.

Validité des composantes acquises : 16 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	7 personnes dont : 5 professionnels des jardins botaniques
En contrat d'apprentissage	X	directeur du CFPPA Valdoie, 2 directeurs jardin botanique, 2 responsables de collections, 2 formateurs
Après un parcours de formation continue	X	directeur du CFPPA Valdoie, 2 directeurs jardin botanique, 2 responsables de collections, 2 formateurs
En contrat de professionnalisation	X	

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		directeur du CFPPA Valdoie, 2 directeurs jardin botanique, 2 responsables de collections, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 septembre 2000 publié au Journal Officiel du 3 octobre 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

12 titulaire par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CFAA - CFPPA DE CHATEAUFARINE 10 rue François Villon BP 65809
25058 Besançon cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Jardinier botaniste](#)